la cgt

La Bélugo

"l'étincelle"

N° 119 – NOVEMBRE 2018

Section Midi-Pyrénées • DNSCE

La croisée des chemins

Novembre est un mois de commémorations. Triste car la victoire de 1918 n'occulte pas l'immense boucherie d'une jeunesse envoyée s'étriper au front : paysans, arrachés à leur récoltes, des ouvriers retirés à leur famille, des artisans, des employés, des « petits » fonctionnaires.

Pour un peu on en oublierait de se souvenir de l'assassinat de Jean Jaurès par un militant d'extrême droite. Jaurès, député acquis à la cause ouvrière, à celle des petits paysans, des « petites gens », fondateur du journal l'Humanité, luttait de toutes ses forces pour empêcher la catastrophe qu'il entrevoyait. Pour un peu, on oublierait que la CGT luttait alors avec détermination pour éviter l'irréparable en s'opposant à une classe d'officiers supérieurs revancharde et des hommes politiques dépassés, incapables d'arrêter la logique de guerre.

Le premier blessé de cette immense tuerie, fut le préposé Georges Laibes Douanier de son état quelque part du côté du territoire de Belfort un certain 2 août 14. Car les bataillons de douaniers présents aux frontières ont été en première ligne lorsque le conflit a éclaté. Tout comme ils le sont aujourd'hui en des temps où la menace a évolué sans disparaître. Ainsi, celle-ci fauch-a-t-elle, en novembre précisément, il y a de cela trois ans, de jeunes collègues dont Anne-Laure la Toulousaine.

La douane protège. Nous en avons fait l'axe de communication de notre syndicat car rappeler nos missions, en interne comme en externe à la presse, aux élus et aux citoyens, c'est lutter contre la vente à la découpe que nous promet CAP 2022 avec premières mesures dès 2019.

A la CGT Douane, nous sommes fiers de nos missions. Nous portons partout les couleurs d'une douane d'utilité sociale, économique et environnementale, projet qui figure sur la bannière de notre section. Et cela s'articule pleinement avec la solidarité internationale avec tous les travailleurs que nous promouvons. Car protéger ici c'est aussi promouvoir les protections ailleurs.

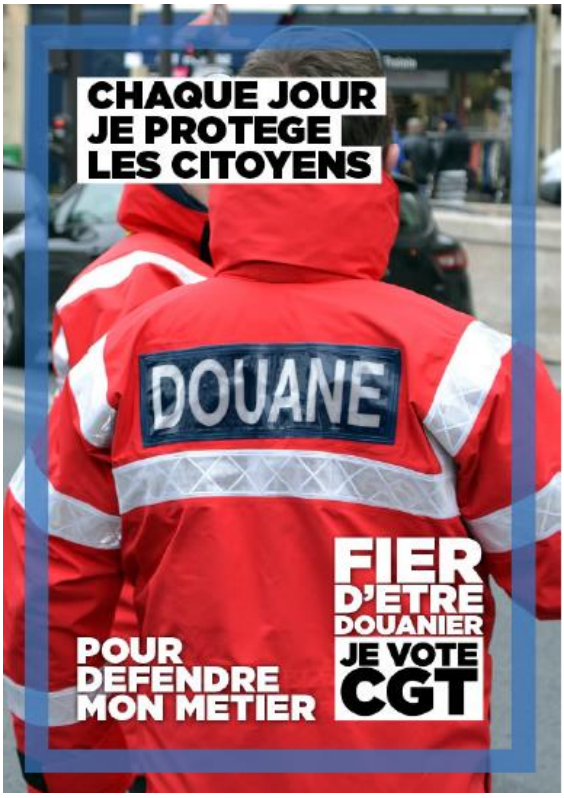

Pour conforter cette douane, nous nous battons au quotidien pour une formation de qualité, des moyens humains, matériels et réglementaires à la hauteur de nos responsabilités, la compensation de la perte de pouvoir d'achat, le maintien des structures – par la lutte dans les instances et, si nécessaire, par des actions en justice -, une administration humaine et concourant pleinement à l'intérêt général et répondant aux besoins des citoyens.

Novembre est aussi un mois pour ouvrir des perspectives. Il ne suffit pas de se lamenter ou de récriminer. Un syndicat est d'autant plus entendu qu'il est représentatif, quand il s'agit de lutter et quand il s'agit de négocier. A partir du 29 novembre, votez CGT !

Actualités nationales

Au cours des 12 dernières semaines, le SNAD-CGT a déployé une campagne de communication interne et externe (presse et élus) sur nos missions. Car gagner sur nos missions est le préalable pour gagner sur les effectifs et les moyens :

(version électronique, cliquer sur les images pour accéder à la page)

En effet, faut-il le rappeler, nos voisins allemands dont le modèle est tant vanté dispose d'un maillage territorial douanier dense et de plus de 32.000 agents sur un périmètre de missions similaire au nôtre. Le tout sur un territoire d'une superficie qui n'est que les 2/3 de celle de la seule France métropolitaine.

Mieux, ces effectifs croissent régulièrement alors que les nôtres sont en diminution tendancielle : les dernières augmentations résultent de circonstances exceptionnelles (plan de lutte anti-terroriste post-attentats, Brexit) mais elles peinent à cacher que derrière la façade, l'entreprise de démolition continue. En 2019, ce sont 100 emplois qui seront ponctionnés alors qu'il faudra faire face au Brexit avec un abondement (sous) évalué à 700 agents sur 3 ans. Toujours plus avec moins ! Le SNAD-CGT a mis en ligne un jeu, outil ludique pour comprendre ce qui nous arrive : moins de douaniers, ce sont des capacités de contrôle qui s'amenuisent *(version électronique, cliquer sur l'image pour accéder au jeu)* **.**

Actualités nationales

Un constat que fait aussi notre industrie nationale. Ainsi la société BIC (briquets) a porté plainte contre la France pour défaut de surveillance des briquets.

Le motif est clair :

http://www.leparisien.fr/economie/consommation/briquets-dangereux-bic-porte-plainte-contre-la-france-18-10-2018-7921974.php

Des briquets dangereux et non conformes

Cela fait près de dix ans que François Clément-Grandcourt, directeur général de l'activité « briquets » du groupe, tente d'alerter les autorités françaises de la dangerosité de ces produits importés. Les Douanes ? « Ils sont bien trop peu nombreux pour contrôler les containers qui arrivent de l'étranger. » |

La CGT Douanes en soutien de la société BIC, il faut plus de douaniers !

Vous trouverez ci-dessous un communiqué de presse de la CGT Douanes en soutien à l'initiative du Groupe BIC, représenté lors des nos Etats Généraux en 2013, de porter plainte contre la France et l'Allemagne pour défaillance (voire absence) de contrôles douaniers sur les briquets, ainsi que leur communiqué de presse officiel.

Notre syndicat qui dénonce de longue main les suppressions irréfléchies d'effectifs et les fermetures de structures a tout naturellement apporté son soutien à la démarche.

Instances locales

Groupe de travail : Concentration interrégionale de la fiscalité énergétique (13/11)

Ce projet prévoit la centralisation de la gestion de 3 TIC (FE-C-GN) à l'exclusion (pour l'instant) de la TICPE (produits énergétiques : pétrole) avec transfert d'effectifs de Sète et Nîmes (0,6) ainsi que de Port-la-Nouvelle (0,7 ETPT) pour un total final d'EPT consacré à l'ensemble de ces tâches à Portet de 4,8 + un emploi au PAE et à la CRPC (ciblage).

Le document de travail remis est bourré d'erreurs, le DI le reconnaît sans mal. Faute de dimensionnement suffisant, les tâches de gestion usuelles ne sont plus réalisées depuis beau temps belle lurette, les directeurs le reconnaissent sans plus de peine : tous les effectifs affectés aux TIC sont focalisés depuis plus de 2 ans sur les remboursements TICFE.

Aussi les ETPT annoncés ne traduisent-ils que la part de quotité de travail que les agents concernés peuvent consacrer à cette tâche. Cette donnée ne dit rien des tâches faites de manière expéditive ou pas faites faute de temps, les mètres cubes de dossiers en souffrance et attestations empilées. Là où il faudrait des dossiers complets, classés et régulièrement mis à jour (travail de gestion), les agents, comme ils peuvent, essaient de donner satisfaction à l'usager impatient de percevoir son remboursement.

Le responsable c'est l'administration qui a drastiquement réduit les moyens humains des services en totale décorrélation avec les tâches à effectuer. Un déni total du travail réel.

Ainsi, il n'existe pas de base recensant les opérateurs concernés (un embryon à Portet) et le scénario envisagé anticipe une baisse rapide des demandes de remboursement en TICFE du fait d'une évolution réglementaire au 1er juillet 2018 en particulier des grandes surfaces. Cela n'a rien de certain : ces opérateurs pourront déposer pour les périodes antérieures au 01/07/18 pendant 3 ans et devront être contrôlés pour les livraisons ultérieures en exonération ou taux réduit. En outre, beaucoup d'opérateurs ne connaissent pas ou trouvent encore pour l'instant ces dispositifs trop complexes. Or, compte tenu du poids de la TICFE depuis 2016, ceux-ci pourraient se raviser et se manifester. La décrue est donc plus qu'incertaine.

Quant aux opérateurs achetant directement en exonération ou taux réduits, le recollement systématique est loin d'être effectif… Avec le risque que cela constitue pour les intérêts du Trésor.

Pas question donc de soutenir la concentration de la pénurie au bureau de Portet. Et pour l'heure, pas question, de notre point de vue, de soutenir un projet de concentration dont les conséquences sur les agents, les usagers et les intérêts du Trésor n'ont pas été évaluées.

Nous demandons un argumentaire solide **démontrant** les effets positifs des concentrations régionales et interrégionales déjà intervenues, une présentation du cahier des charges de l'application TETICE (puisque son évolution est censée alléger la charge de travail) et des données stabilisées des opérateurs, dossiers et montants en jeu sur deux ans (2017 et 2018). Les sections du SNAD CGT ont rédigé un courrier en ce sens à l'intention du directeur interrégional.

Surveillance

Le SNAD-CGT s'est structuré, au niveau interrégional, pour réfléchir à la réécriture des instructions de la surveillance.

Nombre de ces instructions sont dépassées, périmées, obsolètes. Mais la direction générale n'en a cure. Questionné par le SNAD lors de sa venue à Montpellier le 5 octobre 2017, le directeur général avait déclaré qu'il n'était pas favorable à la réécriture des instructions tous les ans. C'est méconnaître le sujet : la plupart des BOD remontent à plus de 15 ans. C'est une source d'insécurité juridique inadmissible pour les agents.

Les trois sections de l'interrégion travaillent donc ensemble sur les BOD et instructions-cadre (régime de travail, sécurité alliant port et usage des armes et sécurité dans les contrôles, aptitude surveillance, etc.) pour les mettre à jour et intégrer du revendicatif. L'objectif final est d'obtenir l'ouverture d'un cycle de négociations nationales sur cette thématique.

Une démarche qui ne se fera pas sans les agents : le SNAD a prévu de questionner les collègues de la surveillance sur leurs conditions de travail et leurs besoins, tant sur le plan matériel qu'humain ou réglementaire.

CHSCT ministériel : Etude ergonomique

Toujours en partant du travail réel, notre syndicat a pu, grâce à la discussion lors de tournées avec les collègues, remonter les remarques concernant les matériels et habillements insuffisants ou mal adaptés (GPB, systèmes radio pour les motards, chaussures de montagne, étui du bâton, pantalons, etc.), les besoins matériels (gilets tactique, étuis de cuisse) ou en formation. Ces remontées se sont opérées tant sur le plan local avec la participation de collègues au CHSCT 31 qu'au plan national, notamment au CHSCTM où depuis plus de quatre ans nous réclamons inlassablement une étude ergonomique sur le vestiaire, les équipements de protection et les moyens matériels (véhicules, armes, outils divers d'investigation) de la surveillance.

Un premier pas a été franchi puisque la DG a accepté une étude ergonomique au niveau ministériel. Celle-ci portera exclusivement sur les brigades terrestres et les emplois de non-spécialistes et sur une liste très restreinte d'équipements : gilets pare-balles, porte-plaques et tactiques, ceinturons, menottes et étui, PSA avec chargeurs et étuis divers, HK et chargeurs, bâton de défense et étui, herses et bombe incapacitante.

Exclure *a priori* tout le vestiaire et les véhicules utilisés, cela ne permet pas d'aller jusqu'où bout d'une démarche dont la finalité est d'observer les conditions d'exercice réelles, de mesurer l'impact des habillements et matériels sur la santé, la sécurité et le confort des agents et de proposer des améliorations. Le périmètre de cette étude qui se fera sur le terrain (3 brigades seront choisies, la participation des agents est le fondement de toute démarche ergonomique) est donc bien trop restreint.

De plus, nous avons suffisamment été interpelés au niveau local sur les équipements inadaptés à nos brigades de montagne ou moyenne montagne (sous-vêtements thermiques, chaussures, etc.) pour savoir qu'il y a vraiment un sujet.

Les RMIS ont souvent été l'occasion de l'expression de besoin que nous formaliserons lors d'un prochain CHSCT Ministériel. N'hésitez-pas à vous manifester.

Contact : Agnès Ragaru (mandatée SNAD-CGT au CHSCTM) agnes.ragaru@douane.finances.gouv.fr

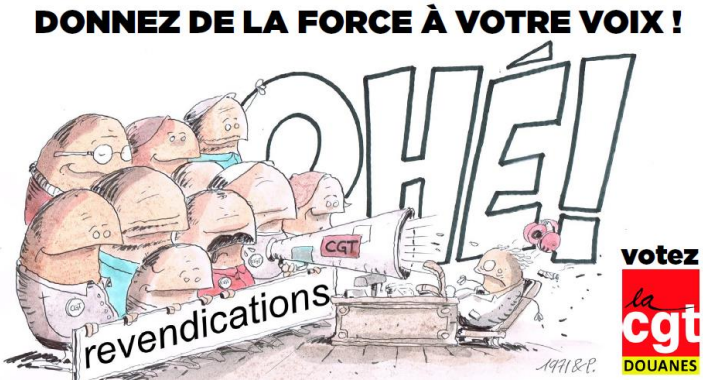

Les échos des services

GAILLAC : Et l'information des agents ?

Le service de la viticulture de Gaillac va déménager au printemps vers des locaux mieux adaptés laissés vacants par un service des impôts déménagé à Albi, concentration oblige ici aussi. A priori, il s'agit d'une amélioration sensible pour les conditions de travail des agents et à ce titre le CHSCT 31 a émis un avis favorable avec quelques réserves liées aux ambiances thermiques. Il avait été dit en séance que les agents avaient été consultés… Consultés, oui, sur plan seulement ! Les futurs locaux sont situés à 50m des anciens. Franchement, c'était si compliqué d'organiser la visite qui leur aurait permis de se projeter dans leurs futurs bureaux ?

BRIGADES : Bientôt des téléphones pour tous

Il nous est revenu aux oreilles que prochainement tous les agents de la surveillance seraient dotés de « smartphones » connectés à internet. Argument avancé : accessibilité des applications, sécurité… Pourquoi pas ?

L'introduction de cette nouvelle technologie n'est toutefois pas sans poser des questions : doctrine d'emploi et organisation, géolocalisation, formation, articulation vie professionnelle/privée, etc. qui justifient que cette évolution fasse l'objet d'une consultation du CHSCT. A priori, voilà qui ne figure pas à l'ordre du jour du prochain CHSCT… Pas plus que le déploiement du « Scan Van », source pourtant de rayonnement ionisant. Dites, le CHSCT ce n'est pas seulement pour faire les courses !

TARBES : Toujours pas de relogement en vue…

Les agents du la brigade localisée au sein de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées vivent dans des conditions indignes… Et cela dure, le PLI ayant méthodiquement écarté d'un revers de main tous les projets de relogement proposés. Des locaux dépourvus d'aération, de fenêtre et d'issue de secours. Un confinement propice à la biodiversité : blattes et rongeurs s'y invitent régulièrement. En plus de supporter un sous dimensionnement chronique de l'effectif au regard des contraintes de cet aéroport spécifique (flux de passagers invalides, aviation privée avec VIP, etc.) dont la fréquentation ne cesse de croître générant de nombreuses heures d'avance, les agents doivent s'accommoder d'un environnement de travail délétère à tous points de vue (santé, sécurité et conditions de travail).
Il est urgent d'agir !

Et pendant ce temps… La BSE de BLAGNAC prend l'eau…

C'est ballot d'avoir tenu d'une main de fer les cordons de la bourse pendant une année entière, mégotté essuie-tout, sèche-mains, liquide vaisselle et éponges, traitements préventifs pour les chiens, crayons, papiers et contrats de recyclage des déchets… Voilà que le PLI se retrouve avec un bon petit matelas qu'il convient de dépenser vite-vite avant la fin de l'année et sans trop regarder.

On se prévaut de la rigueur et de la modernité mais ce sont toujours les même vieilles recettes éculées.

Vos droits

Les frais de mission

La note du 7 juin 2018 émis par la responsable du PLI de Montpellier revient sur le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 au sujet des remboursements de repas lors de déplacements dans une commune limitrophe (stage, missions) de la résidence familiale ou administrative.

De fait, ces repas doivent être remboursés par l'administration aux agent·e·s qui n'ont pas la possibilité de se restaurer dans un restaurant administratif.

Sont donc potentiellement concerné·e·s les nombreux·ses collègues ayant assisté à des formations à Portet-sur-Garonne, à celles et ceux de Frouzins, Blagnac et Portet qui se sont déplacé·e·s à la DR, etc.

Des années de mauvaise lecture de ce décret ont fait que ce droit à longtemps été ignoré par les services de la comptabilité de plusieurs DR et DI dont celle de Toulouse qui a, à plusieurs reprises, mis en avant des interprétations divergentes pour ne rien faire.

C'est ce que le SNAD-CGT Midi-Pyrénées a rappelé le 4 juillet dernier lors de l'action que nous avons organisée au bureau de Toulouse-Portet avec les personnels puisqu'à cette occasion nous avons interpelé le directeur interrégional et la responsable du PLI afin de leur signifier l'exaspération collective des agents de la DR de Toulouse sur de nombreux points matériels et comptables, dont celui-ci. Pour nous, puisqu'il s'agit d'une erreur d'interprétation de l'administration, la rétroactivité doit évidemment s'appliquer à cette « remise à niveau ».

Aujourd'hui, le SNAD CGT, soucieux des intérêts moraux et matériels des agent·e·s de la direction régionale, invite les collègues concernés (historique dans CLAF) à réclamer leur dû et, si nécessaire, à se rapprocher de notre syndicat qui, lui, a une certaine expertise en termes de recours - y compris judiciaires - pour faire reconnaitre les droits.

Nouveau RP Mutation

Les collègues qui ont entrepris de s'inscrire au tableau annuel des mutations ont eu, pour certain·e·s, la surprise de découvrir que le barème des priorités avait été modifié. De fait, un nouveau RP mutation est entré en application sans avoir fait l'objet d'une consultation en comité technique de réseau (ce qui aurait dû être le cas, la modification des règles statutaires devant recueillir l'avis des représentons du personnel) et sans avoir reçu les formalités de publicité nécessaires pour s'appliquer (publication au BOD ou notification aux agents).

Une fois de plus, la DG s'affranchit des règles légales pour passer en force. Non, un GT n'est pas conclusif ! Oui, les représentants du personnel ont le droit de soumettre au vote un texte amendé ! Oui, c'est un minimum que les propositions des uns et des autres figurent expressément dans le procès-verbal d'une séance institutionnelle !

Il y a des priorités légales qui sont un droit.

Et il peut aussi y avoir d'autres règles subalternes de priorisation et de décompte des points ainsi que l'a établi le conseil d'Etat.

La moindre des choses est d'écouter et de répondre de manière argumentée aux propositions alternatives. Pour le SNAD-CGT, le critère de l'ancienneté à la résidence est celui qui doit primer (cf. notre document d'orientation).

Calendrier

Du 29 novembre au 6 décembre : Elections professionnelles par vote électronique.

Au moment où nous bouclons cette édition, plus d'un collègue sur 4 n'a pas activé son compte électeur. Faites-vous entendre !

Vous souhaitez un syndicalisme qui se donne d'autres perspectives que la gestion d'un plan social ?

Sur ce mandat : valorisation des missions en suite des Etats Généraux de la douane au CESE ; actions gagnantes devant les juridictions administratives ; actions avec les élus et auditions commission des finances ; recours devant le comité européen des droits sociaux pour l'abrogation du prélèvement d'un 30ème pour fait de grève…

18 décembre : CHSCT 31

Vous avez des remarques et suggestions : snad.mpyrenees@gmail.com

Bulletin de contact et d'adhésion

Je souhaite :	Nom :	Prénom :
☐ Prendre contact	Service :	Téléphone contact :
☐ Me syndiquer	Indice :	Mail :
Signature :	Adresse	Ville :

Bulletin à renvoyer à : Thierry BERGES, 74 avenue des Pyrénées, 31 270 Frouzins ou ***snad.mpyrenees@gmail.com***